

Groupe scolaire
890 route des Alpes
Mercurol
26 600 Mercurol-Veaunes
Tél. : 04.75.07.43.10
Mail : ce.0260732e@ac-grenoble.fr

Compte rendu du Conseil d'Ecole du 14 octobre 2025

Etaient présents :

Monsieur Brunet, Maire de Mercurol
Madame Blaise, adjointe aux affaires scolaires
Mesdames Coléon, Bouvet, Valentin, André, Fickinger, Deloche, Messieurs, Radiguet, André, représentants des parents d'élèves
Mesdames Pailharet, Maffre, Bonel, Dusserre, Fausten, Barrachin, Jouty, Fortin, Betton, Dybing, Duclaux et Dorbec, enseignantes
Madame Grandcolas, directrice

Etaient excusés

Madame Le Fèvre, Inspectrice de l'Education Nationale
Madame Delhomme, enseignante
Mesdames, Romak, Didierjean, Monsieur, Cassi, Paredes, représentants des parents d'élèves

1. Rappel du fonctionnement du conseil d'école et présentation

Le conseil d'école débute par le remerciement aux personnes présentes. Après un tour de table de présentation, le rôle du conseil d'école est rappelé (source Eduscol).

Le conseil d'école, sur proposition du directeur :

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
- vote le règlement intérieur de l'école (voté lors du dernier conseil d'école et distribué en début d'année à toutes les familles) ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il peut donner son avis ou formuler des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
- l'utilisation des moyens alloués à l'école ;
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
- les activités périscolaires ;
- la restauration scolaire ;
- l'hygiène scolaire ;
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination ;
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il se réunit 3 fois par an au minimum.

2. Fonctionnement de l'école

A. Organisation et effectifs

Cette année encore, nous fonctionnons avec 12 classes. Le nombre d'élèves s'élève à 280. Les élèves sont répartis comme suit :

PS-MS1 : 22 élèves. Mme Pailharet et Mme Maffre

PS-MS2 : 22 élèves. Mme Bonel

PS-MS3 : 23 élèves. Mme Dusserre et Mme Maffre

GS : 24 élèves. Mme Fausten

GS-CP : 24 élèves. Mme Barrachin

CP : 24 élèves. Mme Jouty

CE1 : 24 élèves avec Mme Fortin

CE1-CE2a : 25 élèves. Mme Betton

CE1-CE2b : 23 élèves. Mme Delhomme

CE2-CM1 : 22 élèves. Mme Dybing

CM1-CM2a : 23 élèves. Mme Duclaux

CM1-CM2b : 24 élèves. Mme Dorbec et Mme Maffre

B. Nouveaux horaires

Suite aux nouveaux horaires (plus compliqué pour les enseignants et les parents), nous avons dû faire un rappel pour que les enfants soient à l'heure dans les classes. Il a été utile, on constate moins de retards. Il est noté que le 2^e service de la cantine arrive souvent tard.

C. Absences des élèves pour congés hors période scolaire

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que les enseignants n'ont pas l'obligation d'assurer une continuité pédagogique lorsque des élèves sont absents pour des congés pris en dehors des périodes de vacances scolaires fixées par le calendrier national. Il ne peut donc être demandé aux enseignants de préparer ou de fournir un travail spécifique pour les élèves concernés. Il est important que les familles en soient informées afin d'éviter toute incompréhension.

Le travail de préparation au quotidien est modulé en fonction des progrès des élèves. Il n'est pas possible de préparer tout cela à n'importe quel moment dans l'année.

D. Absence non remplacée d'un enseignant

Par ailleurs, en cas d'absence d'un enseignant pour raison de santé ou autre motif légitime, et lorsqu'aucun remplaçant n'est disponible, les enseignants de l'école ne sont pas tenus de fournir du travail aux élèves présents. L'équipe enseignante met tout en œuvre pour assurer la continuité du fonctionnement de l'école dans la limite de ses possibilités.

E. EVAR : Education à la Vie Affective et Relationnelle

- Cadre légal : L'EVAR est une obligation légale en France, inscrite dans le Code de l'éducation (article L312-16). Elle concerne tous les niveaux scolaires, y compris l'école primaire, avec trois séances obligatoires par an.
- Objectif général : elle se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle vise à promouvoir le respect de soi et des autres, à prévenir les comportements à risque, et à encourager une réflexion adaptée à l'âge des élèves.

Le contenu des séquences est, bien sûr, adapté à l'école primaire. Ainsi, nous travaillons sur :

1. Le respect et les relations interpersonnelles : Apprendre à respecter les différences, l'égalité filles-garçons, reconnaître les émotions et les exprimer, découvrir le concept de consentement (respecter le « non », l'importance des limites)
2. La connaissance du corps humain : partie scientifique avec notamment les parties du corps humain, les différences morphologiques, les changements lors de la puberté,
3. La prévention et la protection : Prévenir les situations de violence ou d'abus, en apprenant aux enfants à identifier un comportement inapproprié et à en parler à un adulte de confiance, Sensibiliser aux notions d'hygiène corporelle.
4. Les connaissances : La reproduction des êtres vivants (ovipares, vivipares...)

Méthodes pédagogiques

- Adaptation à l'âge : Les contenus sont toujours adaptés au développement des enfants et à leur niveau de compréhension. À l'école primaire, il n'est pas question de sexualité au sens strict, mais plutôt d'apporter des bases pour construire leur rapport au respect et à leur propre corps. Le reste sera abordé au collège.
- Collaboration avec les familles : Ces séances ne remplacent pas le rôle des parents, mais viennent le compléter.

Cette éducation à la vie affective et relationnelle est réalisée dans l'intérêt de l'enfant, en partenariat avec les familles. Il favorise son bien-être, sa sécurité et sa confiance en lui.

F. pHARe : "Prévention et lutte contre le harcèlement scolaire".

L'école s'engage à garantir un environnement respectueux et sécurisé pour tous les élèves notamment à travers le programme pHARe.

L'école met en œuvre des séances régulières de sensibilisation ainsi que des dispositifs de suivi pour les élèves concernés par des situations de harcèlement, en lien avec les ressources académiques.

Chaque membre de la communauté scolaire a un rôle dans la prévention du harcèlement : élèves, enseignants, parents.

L'intégration du programme pHARe dans le règlement intérieur renforce la politique éducative de l'école et contribue à un cadre scolaire bienveillant.

Une représentante des parents demande si pHARe prend en compte aussi le harcèlement contre les enseignants ? Le dispositif de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement qui concerne uniquement les enfants.

3. Evaluations nationales et projet d'école

- Bilan des évaluations nationales et analyse : volet 1 du projet d'école

Résultats des évaluations nationales : Rappel : La semaine d'évaluation est tout de suite à la rentrée, sans réactivation des connaissances. C'est important de le préciser notamment concernant la grammaire.

Ces évaluations nationales concernent toutes les classes élémentaires. Globalement les élèves « à besoin » ont déjà été identifiés et ont un suivi à l'extérieur de l'école.

- En CP :

En français, l'item qui met le plus les élèves en difficulté est :

- « Manipuler des syllabes » : 6 élèves ont entouré les images dont la consonne d'attaque était la même que le mot donné au lieu de la syllabe identique. Un travail de vocabulaire sera fait sur les différences syllabe/lettre/mot/phrased

Il est à noter des problèmes d'inattention chez quelques élèves (erreurs ou oublis) alors qu'en mathématiques, ce sont les items « résolution de problèmes et comparer les nombres » qui engendrent le plus de difficultés. Cet exercice chronométré reflète la rapidité d'exécution, la fatigabilité des enfants et non la maîtrise de la compétence.

- En CE1 :

Français : Lire à voix haute un texte et lire à voix haute des mots sont les items les moins bien réussis.

Mathématiques : L'item posant le plus de problème au CE est encore la droite graduée : Exercice long et piégeux, des élèves ont oublié de tourner les pages ou en ont oubliées. Les unités changent de 1 en 1 puis de 10 en 10. Idem en CE2.

- En CE2 :

Français : Comprendre un texte lu, lire à voix haute, reconnaître les constituants de la phrase, différencier les principales classes de mots sont les items les moins réussis.

Mathématiques : ce qui a posé le plus de problèmes aux élèves restent les exercices de calculs chronométrés. On retrouve la même difficulté en CM.

- En CM : Comme au cycle 2, les élèves « à besoin » sont des élèves déjà identifiés avec des troubles dys ou autres. Ils ont déjà un suivi.

Français : tout est globalement réussi.

Maths :

Les items "calculer rapidement, les tables et poser et calculer" ont mis les élèves en difficulté. Comme l'an dernier, il y a beaucoup de calculs à effectuer en très peu de temps.

Ces évaluations nationales permettent aux enseignants de s'appuyer sur ces résultats afin de proposer aux parents de mettre en place une aide (PPRE, différents suivis...)

Les actions menées dans le cadre du projet d'école confortent les orientations retenues et viennent confirmer la dynamique engagée l'année précédente.

En lien avec le projet d'école, les enseignants bénéficient de formations intitulées animations pédagogiques. Elles se déroulent souvent le mercredi matin. Cette année, les enseignants des cycles 1 et 2 sont concernés par les constellations en mathématiques (géométrie).

Les enseignants de cycle 3 suivent un parcours relatif aux nouveaux programmes de mathématiques et de français.

4. Les projets de l'année 2025-2026

PEAC (Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle) Volet 2

- Six classes de l'école (PS-MS1, PS-MS2, GS, CP, GS-CP, et CE2-CM1) ont pour projet de participer à l'événement « résidence d'auteur ». Jérôme Ruillier qui est auteur et illustrateur doit venir en période 5 pour travailler avec ces 6 classes sur la différence. À partir de l'étude de l'album « Où va Mona », les élèves s'engageront dans un travail sur le dessin figuratif, qu'ils feront évoluer vers la création de symboles personnels, porteurs de sens et d'émotions. Le projet se conclura par la réalisation individuelle d'un livre accordéon, dans lequel chaque enfant retracera son propre cheminement, en écho aux thématiques explorées avec l'auteur. Ces créations seront présentées lors d'une restitution publique à la bibliothèque du village, en présence des élus, des parents d'élèves et de l'auteur, qui proposera à cette occasion une séance de dédicace.
- Les classes d'Armelle, Audrey et Corinne ont un projet « art contemporain » en cours. Il s'agit de travailler l'art textile avec Awena Cozannet. Il est entièrement financé par Arche Agglo et mutualisé avec la visite du château de Tournon. Un abonnement à l'Artotech d'Annonay permettra l'emprunt des œuvres étudiées. La restitution des œuvres produites par les classes se fera à la bibliothèque du village le 3 mars 2026. Les sculptures serviront aussi de lien et de décor pour le spectacle de danse du 16 juin 2026.
- D'avril à juin 2026, les 4 classes maternelles ainsi que la classe de GS-CP vont réaliser un cycle danse avec la compagnie « le temps d'un mouvement ». La restitution aux

parents se fera à l'Espace Eden le mardi 16 juin 2026.

- Mom'Danse est un projet des classes de CE1, CE1-CE2a et CE1-CE2b de découverte et de pratique de la danse mené tout au long de l'année scolaire. Il commencera entre fin septembre et octobre par une première phase d'entrée dans l'activité, animée par une danseuse professionnelle : Nolwenn Vincent, afin de permettre aux enfants de se familiariser avec le mouvement, l'expression corporelle et la création collective.

Ensuite, les séances reprendront de façon régulière à partir de fin janvier, avec un accompagnement continu de la danseuse. Le projet aboutira à une restitution publique le mardi 12 mai 2026 à Romans, où les enfants de toutes les classes engagées présenteront le fruit de leur travail et de leur créativité.

À la mi-octobre, les élèves des classes de Séverine et Karine auront la chance d'assister à un spectacle de danse intitulé *Candide* à Romans, pour nourrir leur imaginaire et leur donner un aperçu du travail artistique sur scène. Cette sortie est financée par la mairie et Farandole.

- Les deux classes de CM1-CM2 ont été choisies par Arche agglo pour mener un projet cinéma dans le cadre du festival « cinémarmailles » de St Donat. Les élèves pourront enrichir leur culture cinématographique en découvrant les grandes étapes du cinéma et les différentes techniques utilisées. Ils réaliseront d'ailleurs un court métrage pour mettre en pratique ce qu'ils auront appris. La restitution se fera lors du festival le jeudi 19 mars 2026 pour les classes participantes et le samedi 21 mars 2026, il y aura une restitution publique à St Donat.
- Ces classes sont aussi inscrites à « école et cinéma » ainsi que les classes de CP, CE1, CE1-CE2a. Les séances cycle 2 se feront les 24/11, 22/1 et 27/4. Celles du cycle 3 auront lieu les 10/11, 30/03 et 27/04 à l'espace des collines de St Donat.

Intervention musique (Arche agglo)

Nous voulons vivement remercier la mairie pour le budget consacré aux heures de musique. Toutes les classes bénéficient de l'intervention de Sylvaine Para tous les 15 jours sur l'année.

Le thème de travail varie selon les classes :

Cycle 1 : Manipulation instrumentale, exploration, chef d'orchestre, rythmes simples, pulsation
Ecoute, reconnaître certains instruments de l'orchestre, les entendre et les nommer.
Ecoute de musique du monde pour ouverture culturelle.

Cycle 2 : Thème de la différence
Découverte instrumentale, plaisir de jouer
Travail sur des chansons du monde pour valoriser la différence.

Cycle 3 : Projet « le soldat rose » 4 classes : CE1-CE2b, CE2-CM1, CM1-CM2 a et b
Restitution : à l'Espace Eden le 23 juin 2026 spectacle avec participation possible de la classe orchestre de l'école de musique de Tain pour accompagner les élèves sur les chansons. Les enfants sont très impliqués et passionnés par ce projet.
Un grand merci à la mairie pour l'utilisation de l'Espace Eden.

SPORTS :

USEP :

Au total, 140 enfants des écoles de Mercurol-Veaunes, Crozes, Saint-Christophe et Ponsas se retrouveront le 2 avril 2026 à Mercurol pour une rencontre sur le thème des jeux paralympiques, le 26 mai 2026 à Larnage pour une rencontre tchoukball et le 18 juin 2026 à Laveyron (Parc de la Ronceraie) pour la course d'orientation.

Nous remercions la mairie pour la mise à disposition du gymnase à l'occasion de la rencontre du 2 avril 2026.

. Serait-il également possible de bénéficier des terrains de boules ce jour-là ?

Les plus grands pourront bénéficier de la sortie « Les Chemins de la Mémoire » à Vassieux-en-Vercors le 11 juin 2026. Ce voyage scolaire permettra aux élèves de découvrir un lieu emblématique de la Résistance pendant la Seconde Guerre mondiale. Ils visiteront le Musée de la Résistance, le Mémorial du Vercors et la Nécropole nationale, pour comprendre l'histoire du maquis et rendre hommage aux habitants et combattants tombés pour la liberté. Cette journée vise à transmettre la mémoire, à réfléchir sur les valeurs de courage et de solidarité, et à relier l'histoire à des lieux réels et chargés d'émotion.

Les classes de CM1 et CE2-CM1, dans le cadre du SRAV, vont réaliser des séances « vélo » afin de valider les paliers 1 et 2 du SRAV.

Une fois les paliers 1 et 2 validés, les élèves de la classe de CE2-CM1 vont passer le palier 3 : sorties sur route. Une sortie de trois jours est prévue entre mai et juin 2026, possiblement en partenariat avec l'USEP de l'Ardèche. Cependant, la priorité étant donnée aux écoles ardéchoises et de nombreuses classes s'étant déjà inscrites, cette option semble compromise. Dans ce cas, une autre possibilité serait de partir de Tournon, emprunter le Mastrou jusqu'à Lamastre, puis rejoindre Le Cheylard et Charmes-sur-Rhône avant de revenir à Tournon. Afin de réduire les coûts, la mairie prendra en charge le transport des vélos jusqu'à Lamastre. Nous la remercions vivement pour cette aide précieuse.

Nous profitons également de cette occasion pour remercier les parents qui obtiennent l'agrément nécessaire pour accompagner les sorties vélo et les séances de natation.

Les séances vélo CM1 auront lieu le jeudi matin en novembre et décembre (5 séances de 2h). Pendant ce temps les CM2 se rendront à la piscine le jeudi matin en novembre, décembre et janvier (8 séances) tout comme les CP et les 2 classes de CE1-CE2 auront piscine sur la même période les lundis. Les classes de GS-CP et CE1 iront à Linaë les jeudis du 2 février au 24 avril 2026.

Concernant les créneaux de piscine, un courrier a été adressé par les représentants des parents d'élèves à Arche Agglo afin de soutenir la demande des enseignants qui les remercient. Ceux-ci souhaitent, depuis plusieurs années, qu'un roulement entre les classes soit mis en place, afin que toutes puissent bénéficier de créneaux l'après-midi, car, jusque-là, notre école est systématiquement programmée le matin chaque année. Il convient de noter que les enseignants ne sont pas associés à l'élaboration des plannings.

Grâce au budget Farandole, les classes de CE2-CM1 et CE1-CE2b bénéficie d'un intervenant (Sébastien Noiret) en Badminton qui viendra aussi en période 2 pour les classes de CE1 et CE1-CE2a.

Les classes de GS-CP, CP, CE1, CE1-CE2a sont inscrites à l'opération Basket-école. Les séances se dérouleront les mardis en période 2 et 3.

Projets EEDD :

De nombreux projets sont prévus cette année avec Arche agglo avec 2 séances en classes et une sortie sur le terrain sur :

- La vie dans la rivière pour les PS-MS2, les CE1, les CE1-CE2a et les CP
- L'observation des oiseaux en lien avec la LPO pour les GS

Trois classes travailleront sur le tri des déchets avec le SIRCTOM : les GS, les GS-CP et les CP.

Mme Betton revient sur les réactions négatives de certains parents concernant la participation

des classes aux animations « Rivière » proposées par Arche Agglo. Elle rappelle que, selon les cycles et les années, les objectifs, les lieux de sortie et les intervenants diffèrent. Le thème est large et les attendus varient d'une classe à l'autre.

Nous avons la chance de bénéficier de projets de qualité, entièrement financés par Arche Agglo. Les enseignants déposent leur candidature, mais la sélection des projets relève de la communauté de communes.

Mme Betton regrette les retours insatisfaits de quelques parents : en l'absence de projet, ils déplorent le manque d'activités, et lorsque des propositions sont faites, elles suscitent également des critiques. C'est dommage.

Volet 3 :

Présentation du PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés)

Le PIAL est une organisation qui gère et coordonne les ressources auprès des élèves en situation de handicap. C'est l'IEN, Mme Le Fèvre, qui pilote le PIAL.

Pour notre circonscription, il y a une coordonnatrice PIAL Mme Charroin et 1 AESH référente, Mme Boujon. De nouvelles AESH vont être recrutées sur notre circonscription.

L'objectif principal des AESH mutualisées étant toujours de tendre vers plus d'autonomie de l'élève.

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Comme l'an dernier, les APC se font chaque jour soit de 12h35 à 13h05, soit de 11h20 à 11h50 en fonction des horaires de cantine. Ce ne sont pas toujours les mêmes enfants qui sont en APC tout au long de l'année. Les types d'activités proposées vont de l'aide aux élèves en difficulté d'apprentissage (APC coup de pouce...) jusqu'aux activités prévues dans le projet d'école comme les jeux d'expression orale ou les jeux de société en maternelle par exemple. Les parents sont libres d'accepter ou non les propositions des enseignants.

Volet 4 :

5. Sécurité et travaux

Sécurité :

Une mise à jour du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) a été faite comme chaque début d'année. Cette année en plus, un PPMS unifié a été élaboré conjointement avec les services de la commune. On attend le retour de la validation par la DSDEN.

Un exercice incendie a été réalisé le 23/9/25. Toutes les personnes présentes sont sorties sur le terrain de sport en 2mn44s. L'alarme a parfaitement été entendue par l'ensemble des classes.

Retex : Un questionnaire s'est présenté pour la classe de PS-MS3, qui se trouvait dans la salle de motricité. En raison de la fermeture des portes coupe-feu, il était nécessaire de les maintenir ouvertes afin de permettre le retour en classe et la sortie des élèves par leur propre salle.

La solution retenue a été dorénavant de faire passer les élèves par la classe de GS, située en face de la salle de motricité. Cette organisation sera mise en place même si l'enseignante ne disposera pas sur le moment de son registre et de sa raquette.

Un exercice intrusion va bientôt avoir lieu.

L'alerte PPMS aura lieu avant fin février.

Intempéries :

En cas de forte intempérie (neige par exemple), les enseignants et ATSEM habitant le plus près

de l'école accueilleront les enfants présents (Mmes Bonel, Barrachin et Cheyssière).

Travaux

Un grand merci pour les travaux réalisés pendant les vacances notamment pour l'installation du portillon. Une liste de travaux pour les vacances sera envoyée en mairie.

Dans la cour de récréation, il a été constaté que les enfants utilisent les jeux de manière désordonnée : le matériel est souvent éparpillé, mal rangé et, dans certains cas, endommagé. Cette situation nuit à la bonne utilisation des espaces de jeux et peut être source de tensions entre élèves.

Cette année, grâce à un budget exceptionnel accordé par l'association Farandole, l'école a pu acquérir de nouveaux jeux de cour. Il est donc essentiel de mettre en place une meilleure organisation afin de garantir une utilisation durable du matériel, tout en impliquant les élèves dans cette démarche de responsabilisation collective.

Pour cela, une réunion a été organisée avec les délégués de chaque classe élémentaire. Ensemble, ils ont réfléchi à la répartition des différentes zones de la cour (zone calme, zone de jeux de ballons, zone de construction, etc.) et à l'élaboration d'un règlement d'utilisation. Ce travail collaboratif a permis de recueillir les propositions des élèves et de favoriser la prise en compte de leurs besoins et de leurs idées.

Les délégués auront ensuite pour mission de présenter à leurs camarades les nouvelles règles de fonctionnement, les modalités d'emprunt et de rangement des jeux, ainsi que les attitudes à adopter pour le respect de tous. Cette étape vise à assurer une compréhension commune et une application équitable des règles dans l'ensemble des classes mais aussi à la cantine et à la garderie.

Ce projet s'inscrit dans une démarche éducative globale visant à développer le sens des responsabilités, le respect du matériel collectif et la coopération entre élèves. Il a également pour objectif d'atténuer les conflits et de favoriser une meilleure égalité entre les filles et les garçons, en veillant à ce que chacun puisse accéder librement aux différents espaces de jeu et y trouver sa place.

À terme, cette initiative contribuera à améliorer le climat scolaire, à renforcer la cohésion du groupe, et à faire de la cour un lieu d'épanouissement et de partage pour tous.

6. Questions diverses

- ordinateurs : De plus en plus d'ordinateurs de la flotte ont des problèmes de charges. Serait-il possible de changer les batteries ? Comment procéder ? M. Brunet n'a pas la réponse actuellement. Il faudra voir avec M. Terras
Un grand merci pour les 2 ordinateurs qui ont été achetés par la commune pour les 2 nouvelles classes (CE1 et CE1-CE2a).
- Construction dans le champ situé en face de l'école : cet espace servait jusqu'à présent aux activités sportives telles que le golf, la thèque ou le rugby. Les enseignants souhaitent savoir quel autre terrain pourra être mis à disposition en remplacement de cette parcelle.
M. Brunet précise que les travaux débiteront au mois de mars et qu'ensuite, seule la

partie située derrière l'espace EDEN pourra être utilisée.

Les parents d'élèves évoquent les sujets suivants :

- **Cantine** : comme l'an dernier, une visite sera réalisée au cours de l'année par les RPE afin d'observer le déroulement d'un service.
Pour respecter les effectifs prévus dans le self du collège, la salle de restauration des plus jeunes reste très chargée, avec six classes réparties sur deux services.
À ce jour, nous n'avons aucun retour du collège concernant les ajustements mis en place l'an passé.
- **Garderie** : à la suite de la modification des horaires, aucune augmentation de la fréquentation n'a été constatée le soir, mais une baisse est observée le matin.
- **Fête de la science** : des parents s'interrogent sur la tenue de cette manifestation à l'école. Les enseignants répondent qu'auparavant, des sessions scolaires étaient proposées, notamment à Tain, mais cela n'est plus le cas. À Saint-Donat, la Fête de la science a bien eu lieu, toutefois sans créneaux réservés aux écoles.
En revanche, une journée dédiée à la science devrait être organisée par les enseignants au cours de l'année scolaire.
- **Dates des prochains conseils d'école**
Conseil d'école 2 : Jeudi 5 février 2026 à 18h
Conseil d'école 3 : Jeudi 25 juin 2026 à 18h

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, le conseil d'école clôture la séance à 20h15.

La directrice
A. Grandcolas

